



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le 16 juin à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseiller.ère.s en exercice :	23
Nombre de présent.e.s :	22
Nombre de votant.e.s :	23
Date de la convocation :	10 juin 2020
Date d'affichage du compte-rendu :	18 juin 2020

PRÉSENT-E-S : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mme MICHAUD Martine qui donne procuration à Mr GRAS Christian

Mme RAUCH Mireille est nommée secrétaire de séance.
Mme GUYOT Nathalie – Directrice des Services est présente en tant qu'auxiliaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - Approbation

II- ELECTION DES DELEGUÉ.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL :

2.1. Syndicats des Communes.

2.1.1. Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de E-Communication du Jura (SIDEK).

2.1.2. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au Service des personnes Agées et Handicapées (SISPAH).

2.1.3. Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint-Ylie (SMOCSY).

2.1.4. Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Équipement Sportif (SIGES) 2.1.5.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Reçepage de Tavaux (SIER).

2.2. Commissions municipales obligatoires.

2.2.1. Commission d'Appel d'Offres.

2.2.2. Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de l'Arrondissement de Dole.

2.3. Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

2.4. Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès.

III – DÉSIGNATION DE DELEGUÉ.E.S, CORRESPONDANT.E.S, RÉFÉRENT.E.S :

3.1. Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

3.1.1 - Désignation d'un.e délégué.e au transport Grand Dole

3.1.2 – Désignation d'él.u.e.s référent.e.s au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

3.1.3 - Désignation d'un.e délégué.e au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

3.1.4 - Désignation d'un.e. délégué.e à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au Grand Dole (CLETC).

3.1.5 – Désignation d'un.e. délégué.e à la Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux Grand Dole.

3.2. Désignation d'un.e correspondant.e défense.

IV - COMPTABILITÉ :

4.1 - Loyers des immeubles communaux et redevances d'occupation du Domaine public - période confinement COVID-19 – Exonération

4.2 - Restauration scolaire : période confinement COVID-19 - transformation de la participation communale en bons achats

4.3 – Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – demande d'attribution – Travaux d'investissement communaux

4.4 – Budget Eaux et assainissement – Transfert des résultats du Compte Administratif 2019 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

QUESTIONS DIVERSES - aucune

INFORMATIONS DIVERSES :

Délégations de fonctions accordées par le Maire

Formations des élu.e.s :

Rappel des décisions prises par le maire pendant période confinement :

Schéma Directeur d'assainissement (SDA) :

Eco quartier LES VERGERS

Communication

Personnel communal- Emplois été

Recettes Budget Communal

Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Date du prochain Conseil municipal

I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - Approbation

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la **loi n°2015-991 du 7 août 2015** relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitant.e.s de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation (Art. L 2121-8 du CGCT).

Le Maire précise que ce règlement est accompagné de 2 chartes :

- - la Charte de déontologie de l'élu.e local.e et

- - la Charte d'engagement moral de l'élu.e. local.e

qui ont été lues et présentées à la séance d'installation du Conseil Municipal le 24 mai 2020.

Il rappelle aux élu.e.s qui ne l'auraient pas encore fait que ces 2 documents sont à retourner signés en mairie.

Ce document ayant été transmis à tous les élu.e.s préalablement à la séance du Conseil, le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques ou des précisions à formuler.

Mr CHAUTARD indique qu'il refuse de signer la charte d'engagement moral car aucun texte règlementaire ne la prévoit. Le Maire lui précise que ce document même s'il n'est pas prévu par les textes, est un document général qui s'applique dans de nombreuses collectivités et qui a pour but de garantir un minimum de règles de bonne conduite inhérentes aux fonctions de conseillères et conseillers municipaux.

A la question posée et réitérée par le Maire sur les points bloquants de ce document, Mr CHAUTARD explique qu'il n'entend pas être lié l'article 3 concernant l'engagement de discrétion et de réserve, car il veut pouvoir bénéficier de sa liberté totale de parole.

Ce à quoi le Maire répond que cet engagement de discrétion est pour le moins bien ordinaire et que les élu.e.s doivent faire preuve d'un minimum de retenue quant aux éléments dont ils pourraient avoir connaissance pendant l'exercice de leur mandat ce qui n'empêche pas de s'exprimer librement.

Ceci étant, le Maire prend acte de ce refus et il met au vote

- le règlement intérieur,
- la charte de déontologie et
- la charte d'engagement moral de l'élu.e. local.e.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur du Conseil municipal,
- **APPROUVE à l'unanimité** la charte de déontologie de l'élu.e local.e,
- **APPROUVE à la majorité**, une voix contre : Mr CHAUTARD et une abstention : Mr MENETRIER Louis-Joseph, la charte d'engagement moral de l'élu.e local.e.

II- ELECTION DES DELEGUÉ.E.S DU CONSEIL MUNICIPAL :

2.1. Syndicats des Communes.

Le Maire informe le Conseil que les articles L.5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient de manière générale que chaque commune est représentée dans les comités syndicaux (assemblées délibérantes des syndicats de communes) par 2 (deux) délégué.e.s titulaires. Ce nombre peut toutefois être modifié et prévu par les statuts de création des Syndicats de Communes selon les dispositions de l'article L.5212-7-1 du CGCT.

Les fonctions de délégué sont exercées à titre bénévole.

Le choix du Conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Les délégué.e.s au sein des comités syndicaux sont élu.e.s au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de troisième tour de scrutin (article L.5211-7 du CGCT).

Le Maire précise qu'il a adressé le 12 juin 2020 un courriel aux 4 élu.e.s n'appartenant pas à la majorité pour les informer que des postes pourraient leur être proposés et ce, même si le type de scrutin ne leur aurait pas permis, a priori, d'obtenir ces postes. Il s'agit notamment des élections de délégué.e.s au sein des comités syndicaux qui sont prévues à la majorité absolue.

2.1.1. Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de E-Communication du Jura (SIDEK).

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE** élu à la majorité absolue en qualité de Délégué communal pour participer au collège électoral qui élira en son sein les délégués au Comité syndical du SIDEK DU JURA :

Mr. : BUSSIERE Jean-Michel Maire Adjoint

2.1.2. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au Service des personnes Agées et Handicapées (SISPAH).

- Ont été proclamé.e.s délégué.e.s au Syndicat Intercommunal à vocation Unique au Service des Personnes Agées et Handicapées (SISPAH) à la majorité absolue :

<i>Titulaires</i>		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Mireille RAUCH	Adjointe
2	Emeric PAUVRET	Adjoint
3	Delfina MAGALHAES	Conseillère Municipale
4	Louis-Joseph MENETRIER	Conseiller Municipal
Suppléant.e.s		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Michel GINIÈS	Maire
2	Julie GOMMERET	Conseillère Municipale
3	Laurent GERRIET	Conseiller Municipal
4	Marie-Odile LEGOIX	Conseillère Municipale

2.1.3. Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint-Ylie (SMOCSY).

- Ont été proclamé.e.s délégué.e.s au du Syndicat Intercommunal à vocation Unique – Crèche de Saint Ylie (SIVU Crèche) à la majorité absolue :

Titulaires		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Michel GINIÈS	Maire
2	Franck RAVIER	Conseiller Municipal
3	Julie BOITET	Conseillère Municipale Déléguée

Suppléant.e.s		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Elodie MANGIN	Conseillère Municipale Déléguée
2	Séverine MENDELSKI	Conseillère Municipale

2.1.4. Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Équipement Sportif (SIGES)

- Ont été proclamé.e.s délégué.e.s au Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Équipement Sportif (SIGES) à la majorité absolue :

Titulaires		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Bertrand JACQUOT	Conseiller Municipal
2	Elodie MANGIN	Conseillère Municipale Déléguée
3	Marie Rose GUIBELIN	Adjointe
4	Mélanie MULARZ	Conseillère Municipale Déléguée
5	Emeric PAUVRET	Adjoint
Suppléant.e.s		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Michel GINIÈS	Maire
2	Martine MICHAUD	Adjointe
3	Serge COULON	Conseiller Municipal Délégué
4	Nathalie HERLY	Conseillère Municipale
5	Séverine MENDELSKI	Conseillère Municipale

2.1.5. Syndicat Intercommunal des Eaux de Reçepage de Tavaux (SIER).

- **Ont été proclamés** délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Recèpage à la majorité absolue :

	NOM	Fonction
1	Michel GINIÈS	Maire
2	Serge COULON	Conseiller Municipal Délégué
3	Louis Joseph MENETRIER	Conseiller Municipal

2.2. Commissions municipales obligatoires.

2.2.1. Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ÉLIT à l'unanimité** les membres de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Titulaires		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Christian GRAS	Adjoint
2	Marie-Rose GUIBELIN	Adjointe
3	Christophe CHAUTARD	Conseiller municipal
Suppléant.e.s		

	Nom - Prénom	Fonction
1	Bertrand JACQUOT	Conseiller municipal
2	Martine MICHAUD	Adjointe
3	Marie-Odile LEGOIX	Conseillère municipale

2.2.2. Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de l'Arrondissement de Dole.

. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée,

- **DÉSIGNE à l'unanimité** les conseillères et conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité de l'Arrondissement de Dole :

Membre de droit		
	Nom Prénom	Fonction
	Michel GINIES	MAIRE
2 délégué.e.s suppléant.e.s du Maire		
	Nom - Prénom	Fonction
1	Christian GRAS	Adjoint
2	Marie-Rose GUIBELIN	Adjointe

2.3. Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,

- **FIXE à l'unanimité** à 16 le nombre d'administrateurs et d'administratrices du CCAS réparti comme suit :
 - 8 membres élus au sein du Conseil Municipal,
 - 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L

123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Maire étant président de droit du Conseil d'Administration du CCAS

- **ACCEPTE à l'unanimité** l'application du principe de parité femmes/hommes au sein du CCAS.

Après vote, ont été élu.e.s, **à l'unanimité** administrateurs et administratrices au CCAS :

	NOM-Prénom	FONCTION
1	Emeric PAUVRET	Adjoint

2	Mireille RAUCH	Adjointe
3	Franck RAVIER	Conseiller
4	Delfina MAGALHAES	Conseillère
5	Nathalie HERLY	Conseillère
6	Bertrand JACQUOT	Conseiller
7	Julie BOITET	Conseillère
8	Louis-Joseph MENETRIER	Conseiller

Le Maire précise que la première réunion du Conseil d'Administration du CCAS est prévue le lundi 6 juillet 2020 à 18 h à la Salle des Fêtes.

2.4. Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE à l'unanimité**, les élu.e.s municipaux et l'élu communautaire auprès du Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès :

	Nom - Prénom	Adresse	Fonction
1	Michel GINIES	Rue des Acacias	Maire
2	Mireille RAUCH	2 rue Waldeck Rochet	Adjointe
3	Emeric PAUVRET	9 rue de Belgrade	Délégué communautaire

III – DÉSIGNATION DE DELEGUÉ.E.S, CORRESPONDANT.E.S, RÉFÉRENT.E.S :

3.1. Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

3.1.1 - Désignation d'un.e délégué.e au transport Grand Dole

Le Conseil municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité**, Laurent GERRIET et Mélanie MULARZ délégué.e. au transport auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

3.1.2 – Désignation d'élu.e.s référent.e.s au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

Le Conseil municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité**, Martine MICHAUD et Serge COULON comme élu.e.s référent.e.s au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte de Traitement des Ordures Ménagères.

3.1.3 - Désignation d'un.e délégué.e au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Le Conseil municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité**, Sébastien PATUROT délégué au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)..

3.1.4 - Désignation d'un.e délégué.e à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au Grand Dole (CLETC).

Le Conseil municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité**, Eric GRANGE délégué titulaire et Michel GINIÈS délégué suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au Grand Dole (CLETC)..

3.1.5 – Désignation d'un.e délégué.e à la Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux Grand Dole.

Le Conseil municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité**, Christian GRAS délégué à la Commission Intercommunale des Impôts Directs Locaux Grand Dole).

3.2. Désignation d'un.e correspondant.e défense.

Le Conseil Municipal,

- **DÉSIGNE à l'unanimité** Mr Serge COULON correspondant défense.

IV - COMPTABILITÉ :

4.1 - Loyers des immeubles communaux et redevances d'occupation du Domaine public - période confinement COVID-19 – Exonération

Au vu de la situation sanitaire suite à la pandémie du Covid-19, le Maire expose à l'assemblée délibérante que dans le but de soutenir l'activité commerciale et de services sur Damparis, il a suspendu, dès le 30 mars 2020, les loyers de certains locaux commerciaux pour la période du 17 mars au 15 mai 2020 (loyers concernés : avril et mai 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE à l'unanimité** d'annuler certains des loyers communaux pour la période du 17 mars au 15 mai 2020 (loyers concernés : avril et mai 2020)
- **DÉCIDE à l'unanimité** d'annuler les droits d'occupation du domaine public des commerces ambulants pour le mois de mai 2020 ainsi que la redevance d'occupation annuelle du domaine public pour les terrasses de restaurant.

4.2 - Restauration scolaire : période confinement COVID-19 - transformation de la participation communale en bons achats

Le Maire rend compte à l'assemblée que par solidarité aux familles bénéficiaires de la restauration scolaire, pendant la période de confinement, il a décidé de maintenir sous certaines conditions, la participation financière communale à certaines familles, en mettant en place un système d'aide alimentaire sous forme de bons d'achat.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE à l'unanimité** de valider les bons d'achat distribués à certaines familles pendant la période du 27 avril au 16 mai 2020 qui se substituent à la participation communale restauration scolaire appliquée habituellement.

4.3 – Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole – demande d'attribution – Travaux d'investissement communaux

Il est proposé au Conseil de présenter une demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour des travaux d'amélioration et mise aux normes incendie, sécurité Mairie, Atelier, Ecole élémentaire pour un montant total HT de 37 125.00 €. Le montant maximum du fonds de concours est de 10 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE à l'unanimité** de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vue de participer au financement de Travaux d'amélioration et mise aux normes incendie, sécurité Mairie, Atelier, Ecole élémentaire, à hauteur de 10 000 € HT,

4.4 – Budget Eaux et assainissement – Transfert des résultats du Compte Administratif 2019 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Le Maire informe le Conseil que suite à au transfert de la compétence Eau et Assainissement Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1er janvier 2020, l'assemblée délibérante réunie le 25 février 2020 avait procédé à la dissolution du Budget communal annexe Eaux et Assainissement et qu'il convient de délibérer sur le transfert ou non des résultats du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE à l'unanimité**

- de maintenir dans le budget communal l'excédent de fonctionnement de 32 913.21 € du Compte administratif Eaux et Assainissement 2019,
 - de transférer à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole l'excédent d'investissement de 150 700.11 € du compte administratif Eaux et Assainissement 2019.
- **DEMANDE** à l'Agglomération de prioriser la réalisation des travaux de mise en conformité des réseaux situés à proximité du futur quartier des Vergers (notamment ceux de la Rue des Acacias).

INFORMATIONS DIVERSES

ID - Délégations de fonctions accordées par le Maire

Le Maire informe l'assemblée des délégations qu'il a accordé aux fonctions d'adjoint.e.s et de conseillères et conseillers délégués.

Adjoint et adjointes :

- **Mr GRAS Christian**, Maire Adjoint chargé des affaires générales et urbanisme.
- **Mme GUBELIN Marie Rose**, Maire Adjointe chargée des dossiers sport et vie associative.
- **Mr BUSSIÈRE Jean-Michel**, Maire Adjoint, est chargé des affaires culturelles et communication.
- **Mme RAUCH Mireille**, Maire adjointe, est chargée du service Education – Enfance – Jeunesse.
- **Mr PAUVRET Emeric**, Maire Adjoint, est chargé du Centre Communal d'Action Sociale, et Egalité Femme/Homme.
- **Mme MICHAUD Martine**, Maire Adjointe, est chargée des dossiers environnement, cadre de vie et Développement Durable.

Délégué.e.s

- **COULON Serge** : Conseiller municipal délégué - Environnement – Eau et Forêt

- **GRANGE Eric** : Conseiller municipal délégué - Démocratie participative- Rapporteur du budget
- **PATUROT Sébastien** : Conseiller municipal délégué - Sécurité – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
- **MANGIN Elodie** Conseillère municipale déléguée - Informations municipales - Nouvelles technologies de l'information.
- **MULARZ Mélanie** : Conseillère municipale déléguée - Vie associative - Actions santé
- **BOITET Julie** : Conseillère municipale déléguée - Actions citoyennes et intergénérationnelles

ID - FORMATIONS DES ELU.E.S :

Le Maire rappelle que chaque élu.e local.e a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions et qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élu.e.s ayant reçu une délégation.

Dans un 1^{er} temps, et vu le renouvellement des membres de l'assemblée délibérante, des formations et réunion de sensibilisation sont prévues à l'ensemble du Conseil. Et pour les élu.e.s ayant reçu une délégation de fonction, des formations ponctuelles et thématiques pourront être réalisées en cours d'année.

Le Maire informe les élu.e.s que les sessions de formations destinées à l'ensemble du Conseil sont proposées à partir de septembre 2020.

ID - Rappel des décisions prises par le maire pendant période confinement :

Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les décisions qu'il a prises pendant la période de confinement du 16 mars au 11 mai 2020.

A - ECOLE MATERNELLE : Retrait d'un poste d'enseignant.e à l'école maternelle de Damparis à la rentrée de septembre 2020.

Le Maire confirme que malgré le contexte il a été très mobilisé et actif avec la Direction de l'école et les parents d'élèves sur ce dossier. Nombreux contacts téléphoniques avec l'Inspecteur de Circonscription ainsi que 2 courriers adressés à l'Inspection Académique (un le 1^{er} avril 2020 et un autre le 15 mai 2020) afin de défendre le maintien de ce poste d'enseignant.e. Il donne lecture au Conseil de ces 2 courriers.

Même si la Municipalité ne peut que regretter la suppression de ce poste pour la rentrée de septembre 2020, il est important d'avoir pu recueillir l'engagement de l'Inspecteur pour la création d'une classe d'accueil des enfants de 2 ans en septembre 2021.

B - SOCIAL :

- o CCAS Transformation en bons d'achat utilisables au magasin Intermarché des droits ouverts aux bénéficiaires de l'épicerie sociale.

- RESTAURATION SCOLAIRE : Transformation de la participation communale restauration scolaire à certaines familles en bons achats magasin Intermarché. (objet de la délibération n°4.2 du présent Conseil)
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Contact régulier téléphonique auprès des personnes isolées ou vulnérables et inscrites au Plan Communal de Sauvegarde Communal (PCS)

C - COMMERCES

- Gel des loyers communaux pour les commerces, services Place du 1^{er} Mai Immeuble Duc de mi-mars à mi-mai 2020, et information aux personnes concernées dès le 30 mars 2020. (objet de la délibération n°4.1 du présent Conseil)
- Mise à disposition du site de la Commune pour que les commerces ou services puissent transmettre leurs informations.

D - REPORT des FEUX d'ARTIFICE en 2021 : décision d'annulation des feux du 14 juillet 2020 de son report en 2021.

E - PERSONNEL COMMUNAL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES PENDANT CONFINEMENT

Le Maire rend compte au Conseil que la majorité des services municipaux a continué à fonctionner pendant la période de confinement, en présentiel ou en télétravail.

Le Maire tient à remercier l'ensemble des services municipaux pour leur engagement au service de l'intérêt général et les capacités d'adaptation dont ils ont fait preuve pendant cette période sanitaire inédite.

ID - Schéma Directeur d'assainissement (SDA) :

Le Maire rend compte au Conseil de l'avancée de l'étude du Schéma Directeur d'Assainissement.

- Les passages caméra et les tests à la fumée sont terminés, 107 branchements d'habitations ne sont pas conformes.
- Dès le 15 juin 2020 et pour une durée de 3 mois, 300 contrôles de branchement de particuliers (test au colorant) seront réalisés. Les propriétaires en seront averti.e.s au préalable.

ID - ECO QUARTIER LES VERGERS

Le Maire informe le Conseil que 2 réunions en visioconférence ont eu lieu le 11 mai et le 5 juin 2020 avec le SEDIA concessionnaire de l'opération et le nouveau Bureau d'Etude : JDBE et Archi Concept afin d'étudier le projet d'aménagement re-travaillé. Le découpage des tranches sera modifié pour permettre davantage de parcelles disponibles sur la tranche n°1. Une réunion de présentation de l'Avant-Projet (AVP) par SEDIA en séance de Conseil municipal est prévue pour validation **le mardi 7 juillet 2020 à 18h.**

ID - COMMUNICATION

Le Maire informe le Conseil qu'un supplément magazine de 4 pages est prévu pour mi-juillet 2020. Et qu'un prochain magazine complet devrait paraître en novembre 2020.

ID - PERSONNEL COMMUNAL – Emplois été

Le Maire informe le Conseil que le recrutement des emplois d'été 2020 a été maintenu et qu'une réunion est prévue avec les 9 jeunes retenus le samedi 27 juin 2020 à 10h, pour faire leur connaissance et les sensibiliser aux questions égalité Femme Homme dans le monde professionnel.

ID - Recettes Budget Communal

- **VENTE MAISON DUC** Le Maire informe le Conseil que l'acte notarié concernant la vente de l'immeuble DUC sera signé le 30 juin prochain pour un montant de 120 000 €.
-
- **VENTE DE BOIS** : le Maire informe le Conseil que l'Office National des Forêts a procédé à la vente de bois communaux pour un montant de 8 191 €.

ID - Visite de Monsieur le Sous-Préfet

Le Maire informe le Conseil que Monsieur Joël BOURGEOT Sous-Préfet de Dole se déplacera en mairie le lundi 29 juin 2020 à partir de 15h afin de rencontrer la municipalité et évoquer les dossiers communaux en cours.

ID - Date du prochain Conseil municipal

Le Maire informe le Conseil que la date du prochain Conseil est programmée le mardi 7 juillet à 18h.

FIN SEANCE à 20h15